	**FICHE TECHNIQUE**	Page : 1 Edition révisée n° : 2 Date : 7 / 11 / 2012 Remplace la fiche : 7 / 11 / 2012
PROBLOC		**PROBLOC BE**

SECTION 1 Description du produit

Nom commercial : PROBLOC

Description : PROBLOC est un appât paraffiné pour la lutte contre les rats et les souris dans les bâtiments, les lieux humides (égouts), le long des cours d'eau...

Type de produit : Biocide.
Rodenticide (PT 14).
Appât en bloc (BB).
Appât prêt à l'emploi (RB).
En vente libre.

Usage : Pour un usage professionel et grand public.
Dans et autour des bâtiments.
Dans les égouts.

Animaux ciblés : Rat noir (Rattus rattus).
Rat brun (Rattus norvegicus).
Souris (Mus musculus).

Composition : Difenacoum 0.005%

Identification de la société : Belgagri SA
1, rue des Tuiliers
B-4480 ENGIS BELGIUM
Tel : +32 85 519 519
Fax : +32 85 519 510
www.belgagri.com

Emballage

Numéro d'autorisation belge : BE2012-0019

Numéro d'autorisation luxembourgeois : A0/30/12/L (non-professionnel) et A0/31/12/L (professionnel)

SECTION 2 Mode d'emploi

Mode d'emploi : Poser ou suspendre les appâts dans les bâtiments et dans les égouts. Contrôler régulièrement la consommation et remplacer les appâts dès qu'ils ont disparus et ce jusqu'à arrêt total de la consommation. Eliminez ensuite les restants d'appâts. L'appât doit être placé hors de la portée tant des oiseaux que des animaux domestiques. Les rongeurs morts doivent être incinérés ou enterrés afin d'éviter une intoxication secondaire.
Le produit peut être utilisé en concurrence avec d'autres denrées alimentaires.

Dosage : Contre les rats : 90-100g, tous les 10m (5m en cas de forte infestation).
Contre les souris : 20-30g tous les 5m (3m en cas de forte infestation).
Dans les égouts, contre les rats : pas plus de 300g par point d'appatage.

SECTION 3 Identification des dangers

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

- Protection des mains : Gants.

- Protection de la peau : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

- Protection des yeux : Non requis.

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24 : Eviter le contact avec la peau.
S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

SECTION 3 Identification des dangers (suite)

N° de téléphone en cas d'urgence : +32 70 245 245

SECTION 4 Manipulation et stockage

Stockage : Conserver dans un endroit sec et frais.
Conserver dans les conteneurs d'origine.

Information générale : Non classifié.

Shipping name : Aucun(e).

- Groupe d'emballage ADR : Non applicable.

Utilisez les biocides et les pesticides avec précautions.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Fin du document